

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 31 août 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente et un du mois d'août à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du vingt-sept août deux mil dix-huit s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 10 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HAEBIG Nicolas,
M. JACOBBERGER Thierry, M. MEYER Gérard, Mme NENOT Patricia,
Mme REMY Vanessa, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne.

Absents représentés : 4 Mme JOUBARD Josiane, *ayant donné procuration* à M. JACOBBERGER Thierry
M. KIPPELEN Jean-Baptiste, *ayant donné procuration* à M. BURGER Claude
Mme NEFF Katia, *ayant donné procuration* à Mme SCHLIENGER Anne
Mme PEDUZZI Fernande, *ayant donné procuration* à Mme NENOT Patricia

Absent excusé : 1 M. HASENBOEHLER Thomas

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

Mme NENOT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Chasse lot 1 – nouveaux sociétaires
2. Fermages de terrains communaux
3. Prévoyance – contrat groupe
4. Antenne relais – télécommunications
5. Acquisition d'une licence IV
6. Urbanisme – projet d'aménagement
7. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1

CHASSE – LOT N°1 – NOUVEAUX SOCIETAIRES

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la nouvelle période de location de chasse 2015-2024, M. BANDELIER Jean-Pierre, locataire du lot de chasse communale n°1, sollicite l'avis du conseil municipal pour la nomination de deux nouveaux sociétaires, à savoir :

Commune de BALSCHWILLER

M. NARDIN David***Domicilié 1 rue du Grand Bois 25550 LAIRE*****M. TSCHIEMBER Marc*****Domicilié 6 rue des Champs 68350 BRUNSTATT***

Vu le cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin pour la période 2015-2024,

Vu la demande de M. BANDELIER Jean-Pierre et les pièces jointes au dossier,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

Emet un avis favorable à la nomination de MM. NARDIN David et TSCHIEMBER Marc, en qualité de nouveaux sociétaires de la Sté de chasse St Nicolas du lot communale N°1 pour la période de location de la chasse communale 2015-2024.

Article 2

FERMAGES DE TERRAINS COMMUNAUX

Vu l'expiration des baux relatifs aux terrains communaux suivants :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
24	10	Hanensberg	24 a 10
Exploitant période 2009 – 2018 : MEYER Jean-Luc			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
31	5 – 6 – 21	Fuchsberg	138 a 32
Exploitant période 2009 – 2018 : ELLERBACH François			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	6 (partiel) 417 (partiel)	Krumme Allmend et Weiher	471 a 45
Exploitant période 2009 – 2018 : BLONDE Mathieu			

Vu la demande de renouvellement de bail afférent à ces terrains par les susnommés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- considère que tous les terrains sont de catégorie supérieure,
- redonne en fermage les terrains précités aux exploitants précités, pour une période de 9 ans, à compter du 11/11/2018,
- fixe le prix du fermage annuel à **la valeur maximale de la catégorie supérieure Sundgau et Jura « terres et prés »** qui sera définie par arrêté préfectoral pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.
- entend appliquer pour la révision du prix du fermage, à compter de la 2^e année, l'indice départemental des fermages de l'année précédente défini par région (Sundgau pour la Commune) et fixé par arrêté préfectoral,
- décide que les frais d'enregistrement sont à la charge du preneur,
- applique une taxe annuelle de 15 % sur le prix principal du fermage pour la couverture des charges,
- fixe à 20 % les charges de première année, pour frais de location, payables avec la première échéance,
- rappelle que toute cession ou sous-location est interdite,
- autorise le Maire à signer le contrat de bail à intervenir.

Commune de BALSCHWILLER

Article 3

PREVOYANCE – CONTRAT GROUPE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;
- de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à : 20 € mensuel (240 € annuel) au prorata du temps de travail de chaque agent.
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Article 4

ANTENNE RELAIS - TELECOMMUNICATIONS

M. le Maire informe l'assemblée de la volonté du groupe ORANGE d'implanter une nouvelle antenne-relais dans le secteur afin d'améliorer la couverture mobile qui fait défaut.

Un site a été sélectionné sur le ban de Balschwiller : section 22 parcelles 51, 52 et 53 au lieu-dit Kleinallmend.

Les propriétaires et l'exploitant de la parcelle ont donné leur accord. Un permis de construire devrait être déposé dans les prochains mois et le projet devrait voir le jour courant 2019.

Article 5

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

M. JACOBBERGER Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire, présente la possibilité d'acquérir une licence IV du restaurant le « Cheval blanc » de Saint-Bernard qui vient de fermer.

Commune de BALSCHWILLER

Ainsi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Balschwiller se porte acquéreur de la licence IV qui permettra de réinstaller au centre de la commune un lieu de rencontre pour la population et le monde associatif.

Désignation du bien :

Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie

Propriétaire du bien :

Madame Claude GUTLEBEN 3 rue de Spechbach 68720 SAINT-BERNARD

Condition de cession :

3 000€ hors frais de notaire (ceux-ci étant à la charge de l'acquéreur)

Vu les projets d'investissement inscrits dans le budget primitif 2018,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^{ème} catégorie au prix de 3 000€ hors frais de notaire.
- Désigne Maître KOENIG Philippe, notaire à ALTKIRCH pour rédiger l'acte notarié.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au chapitre 20 du budget 2018.

Article 6

URBANISME – PROJET D'AMENAGEMENT

Projet d'aménagement urbain et de construction de logements en accession à la propriété à coûts maîtrisés – ferme MOST

Vu le Code de l'Urbanisme et le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner, émise par Me Thomas STEHLIN notaire à DANNEMARIE (68210) sous référence 1002435/TS/JG, reçue en mairie de BALSCHWILLER le 3 août 2018 et portant sur un bien bâti situé au 4 rue du 27 novembre à BALSCHWILLER, cadastré section 28 n°214, d'une emprise globale de 30,55 ares ;

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le projet urbain, souvent et évoqué (commission d'urbanisme du 28 août 2018), de sécuriser le carrefour dangereux entre la rue du 27 novembre et la rue de la Largue.

Monsieur le Maire indique que la ferme MOST, sise au 4 rue du 27 novembre, est maintenant en vente, une DIA est rentrée en mairie le 3 août 2018.

Idéalement située à l'angle de la rue de la Largue et de la rue du 27 novembre, la ferme MOST permettra de répondre à ces enjeux de mise en sécurité mais également de répondre à nos besoins futurs en logements diversifiés, dans le cadre de notre politique de l'habitat.

En effet, de par la surface développée sur plus de 30 ares, ce bien permettra de développer à moyen-long terme une offre nouvelle de logements en accession aidée à la propriété, pour de jeunes ménages ou plus largement de primo-accédants, complémentaire à l'offre privée aujourd'hui proposée dans notre secteur.

En termes de logements, l'opération aurait pour objectifs de démolir le hangar et les annexes situés à l'arrière afin de construire des logements neufs intermédiaires à destination de jeunes ménages principalement.

Monsieur le Maire insiste sur ce dernier point en rappelant que la reconversion ou le recyclage des corps de ferme et le développement de l'habitat sont deux des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Commune de BALSCHWILLER**Ce projet permettra en effet, tout à la fois de :**

- *Maitriser l'étalement urbain et la consommation foncière ;*
- *Développer une offre de logements mieux maitrisée et plus diversifiée ;*
- *Préserver la qualité de l'urbanisme traditionnel ;*
- *Conserver la forme urbaine traditionnelle des centres urbains ;*
- *Protéger le patrimoine architectural*
- *Conserver une mixité des fonctions au sein des communes ;*
- *Compléter l'offre en équipements et en services.*

Monsieur le Maire rappelle que les orientations du PADD du Plan Local d'Urbanisme ont été débattues au sein du conseil municipal.

Une pré-étude confiée à un bureau d'études nous permettra de préciser la capacité et faisabilité du projet puis dans un second temps avec un opérateur (ou en régie) le programme précis au vu du potentiel du site.

Monsieur le Maire souligne qu'à travers ce projet, la commune a pour double ambition de diversifier l'offre de logements sur la commune et d'aménager un carrefour de plus en plus dangereux, avec l'augmentation de la circulation sur la rue du 27 novembre.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- D'approuver le projet urbain stratégique pour la commune de sécurisation du carrefour et de développement du logement en accession aidée à la propriété sur l'emprise de la ferme MOST ;
- De lancer une pré-étude de capacité/faisabilité auprès d'un bureau d'études ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaire à la réalisation de ce projet.

Article 7

DIVERS**Coopération renforcée Balschwiller – Hagenbach**

M. le Maire fait état de la rencontre qui a eu lieu avec M. le Maire de Hagenbach. Elle avait pour but de renforcer la coopération et la mise en commun des deux communes (personnel, moyens techniques, pompiers, etc.) Les sujets sont nombreux et évolueront certainement dans le temps.

Une première étape débutera à partir du mois de novembre, puisque d'un commun accord, M. Marc BOHRER, secrétaire de mairie de Balschwiller, assurera un secrétariat général partagé pour les deux communes. Dans ce cadre là une convention de mise à disposition sera conclue entre les collectivités et présentée au prochain conseil municipal.

Une prochaine étape concernera un rapprochement des Corps de sapeurs pompiers, également avec Hagenbach et la commune de Eglingen.

Opération brioches 2018

Par manque de bénévoles pour effectuer la vente dans le cadre de l'opération brioches 2018, et notamment en raison de la fermeture du site scolaire de Balschwiller, celle-ci n'aura pas lieu cette année. Il faudra voir en 2019 pour un appel à bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 21h40.

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 31 août 2018

Ordre du jour :

1. Chasse lot 1 – nouveaux sociétaires
2. Fermages de terrains communaux
3. Prévoyance – contrat groupe
4. Antenne relais – télécommunications
5. Acquisition d'une licence IV
6. Urbanisme – projet d'aménagement
7. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal	Ayant donné procuration à M. BURGER Claude	M. BURGER Claude
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry	M. JACOBBERGER Thierry
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal	Absent excusé	
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à Mme SCHLIENGER Anne	Mme SCHLIENGER Anne
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		

Commune de BALSCHWILLER

M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à Mme NENOT Patricia	Mme NENOT Patricia